

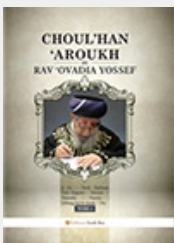


Traité Nedarim

Michna 7 - Chapitre 11

יא, ז יודע אני שיש נדרים, אבל איני יודע שיש מפירים--יפר. יודע
אני שיש מפירים, אבל איני יודע שזה
נדר--רבי מאיר אומר, לא יפר; וחכמים אומרים, יפר.

Si quelqu'un dit : « je sais que l'on peut prononcer des vœux, mais je ne sais pas qu'on peut les annuler », il peut les annuler (dès qu'il sait en avoir la faculté). S'il dit : « je sais que l'on peut annuler des vœux (de femme), mais j'ignore si c'est un vœu régulier (tel que ma femme l'a énoncé) », selon Rabbi Méïr, le mari ne pourra pas l'annuler ; les autres Sages l'y autorisent.



Choul'han 'Aroukh du Rav 'Ovadia Yossef (tome 4)

Les décisions halakhiques du Rav Ovadia Yossef dans un style clair et concis. Tome 4.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions